



Addenda n° 4
13 août 2021

Nom/description du projet : DDP pour travaux de terrassement et de viabilisation
pour la propriété située au 470,599,600,622 et 652, chemin
Tremblay
Lieu : Ottawa (Ontario)
Propriétaire : Société immobilière du Canada
Coordonnateur de la DDP : Krisendat Sewgoolam
Gestionnaire de l'aménagement, Immobilier
100, rue Queen, bureau 1050
Ottawa (Ontario) K1P 1J9
ksewgoolam@clc.ca
Numéro de la DDP : 602199-02
Date d'émission de la DDP : 11 juillet 2021
Date de clôture de la DDP : 27 août 2021 à 10 h, HAE
Nombre total de pages
dans cet addenda : deux plus les pièces jointes suivantes :

- Annexe 6 révisée
- Plan de déboisement modifié.

Tous les addendas font partie intégrante de la DDP et doivent être lus conjointement avec ce document. Ils ont préséance sur la DDP mentionnée précédemment, laquelle pourrait différer de ces derniers ou être autrement définie par écrit par le personnel autorisé.

Ces renseignements doivent être intégrés dans les sections pertinentes de la DDP et lus conjointement avec ces dernières.

L'annexe 6 est par la présente supprimée et remplacée par l'annexe 6 révisée ci-jointe.

Un plan de déboisement modifié (Figure : 1) a été fourni avec l'addenda n° 4 et peut être téléchargé.

Question 1 :

Quelle est la période de validité du cautionnement de soumission?

Réponse :

Veuillez consulter la section 2.12 Caractère irrévocable de la proposition.



Question 2 :

L'addenda n° 3 énonce que la version Excel du barème des éléments et des prix a été fournie avec l'addenda n° 3 et qu'elle pouvait être téléchargée. Nous sommes incapables de trouver le fichier Excel pour le télécharger. Veuillez nous aviser.

Réponse :

La version Excel de l'annexe 6 a été téléchargée.

**RÉSUMÉ DU PRIX CONTRACTUEL
POUR LE
470, CHEMIN TREMBLAY**

VILLE D'OTTAWA

ARTICLE		MONTANT
CONTRAT I	Travaux de terrassement et d'assainissement	\$ -
CONTRAT II	Travaux d'infrastructure souterrains du site jusqu'à la couche de base d'asphalte, y compris le bassin de rétention des eaux pluviales	\$ -
	SOUS-TOTAL (MOINS LA TVH)	\$ -
	Taxe de vente harmonisée (13 %)	\$ -
	PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION	\$ -

**LISTE DE PRIX
POUR LE
470, CHEMIN TREMBLAY**

**CONTRAT I :
TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ASSAINISSEMENT**

VILLE D'OTTAWA

RÉSUMÉ

ARTICLE	MONTANT
A. PRÉPARATION DU SITE, DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE ET T	\$ <u> -</u>
B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES	<u>NE PAS PROLONGER</u>
SOUS-TOTAL (MOINS LA TVH)	\$ <u> -</u>
Taxe de vente harmonisée (13 %)	\$ <u> -</u>
PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION	\$ <u> -</u>

Remarque : les prix proposés dans le contrat I sont valables pour les années 2021 et 2022.

A. PRÉPARATION DU SITE, DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE ET TERRASSEMENT

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	PRIX UNITAIRE \$	TOTAL \$
	Fournir les matériaux, équipements et activités de mobilisation, démolition et contrôle de la circulation, et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et aux spécifications et selon les directives du consultant. Les prix unitaires comprennent tous les articles spécifiés dans les conditions particulières, le cahier des charges, les spécifications du projet, et les plans d'ingénierie.				
1	Réaliser un levé structural préalable à la construction, un levé photographique et un rapport sur l'état du bâtiment existant situé au 466, chemin Tremblay.	1	Prix forfaitaire		
2	Préparer le calendrier de construction et le mettre à jour pendant toute la durée du contrat. Les mauvaises conditions météorologiques et le travail le samedi doivent être pris en compte dans les étapes du	1	Prix forfaitaire		
3	Effectuer tous les travaux d'arpentage nécessaires à l'achèvement des travaux prévus dans le contrat, comme indiqué dans les spécifications et les conditions du contrat :				
	a) Plan de construction	1	Prix forfaitaire		
	b) Qualités de la terre végétale décapée	1	Prix forfaitaire		
	c) Dépôts en tas de terre végétale	1	Prix forfaitaire		
	d) Prénivellement conforme à l'exécution	1	Prix forfaitaire		
4	Fournir, installer, entretenir et enlever (à la demande du consultant) la clôture de contrôle de l'envasement conformément à la norme OPSD 219.110 sur le dessin ESC4.	1,725	m		
5	Enlever la clôture existante dans les limites de la construction, à la demande du consultant :				
	a) Clôture existante à mailles métalliques.	770	m		
	b) Clôture existante en grillage à poteaux en T.	790	m		
6	Mise hors service et enlèvement hors site de tous les puits de surveillance conformément aux normes en vigueur et aux autorisations du MEPP et en coordination avec ce ministère.	16	l'unité		
7	Construire des bassins de sédimentation temporaires, comme indiqué sur les dessins ESC1 et ESC2, y compris un drain de type Hickenbottom, un tuyau de sortie et un déversoir. Assurer l'entretien pendant toute la durée du contrat et, à la fin, enlever et remettre en état la zone pour qu'elle retrouve le prénivellement de remblai stabilisé approprié, selon les directives de l'ingénieur. Retirer les sédiments du site.	1	Prix forfaitaire		
8	Pendant la durée du contrat, fournir, entretenir et installer des clôtures métalliques Modu-Loc temporaires autour de la limite de l'aménagement adjacent au nord-est de la zone de construction.	720	m		
9	Construire, entretenir et enlever (à la demande du consultant) une natte pour terrain boueux temporaire selon les normes de la Ville.	2	l'unité		

A. PRÉPARATION DU SITE, DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE ET TERRASSEMENT (SUITE)

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE	TOTAL
10	Construire des bassins de sédimentation temporaires, comme indiqué sur les dessins ESC1 et ESC2, ce qui comprend un drain de type Hickenbottom, un tuyau de sortie et un déversoir. Assurer l'entretien pendant toute la durée du contrat et, à la fin, enlever les installations et remettre en état la zone pour qu'elle retrouve son aspect initial, selon les directives de l'ingénieur. Enlèvement des sédiments hors du site.	1	Prix forfaitaire		
11	Couper les rigoles de déviation temporaires selon les dessins ESC1,	2,125	m		
12	Fournir, placer et entretenir des barrages de retenue en pierre sur le dessin ESC4.	34	chaque		
13	Construire, entretenir et enlever (à la demande du consultant) des	3	chaque		
14	Fournir, installer et retirer (à la demande du consultant) les équipements				
	a) Tuyau en tôle d'acier ondulé de 500 mm (provisoire)	21	m		
	b) Tuyau en tôle d'acier ondulé de 600 mm (provisoire)	28	m		
15	Fournir, installer, entretenir et enlever (à la demande du consultant) la grille de rétention des sédiments du puisard conformément au dessin ESC4.	19	chaque		
16	Construire et entretenir un bassin de tranquillisation de 0,3 m avec une pierre de décantation de 50 mm de diamètre fixée sur un géotextile 270R.	1	chaque		
17	Décaper la terre végétale conformément aux spécifications et à la figure du plan de prénivellement. Empiler la terre végétale dans l'îlot 5 et/ou l'îlot 8 à une hauteur maximale de 3,0 m avec des pentes latérales maximales de 2:1. Stabiliser les dépôts en tas au besoin et installer une clôture de contrôle de l'envasement.	11,700	m ³		
18	Décaper la terre végétale conformément aux spécifications dans la zone de construction et l'éliminer hors site. (provisoire)	5,000	m ³		NON EFFECTUÉ
19	Excaver et enlever hors du site les matériaux inappropriés selon les directives du consultant, y compris le transport et l'élimination des matériaux dans un lieu d'enfouissement approprié. (provisoire)	13,365	m ³		
20	Déblayer et remblayer le site, y compris le transport et la mise en place jusqu'aux niveaux d'élévation de prénivellement (ligne d'équilibre), dans les limites du site, et le compactage selon les normes de remblai stabilisé. Cet élément doit inclure les essais de compactage géotechniques effectués par un tiers, de la façon indiquée dans les spécifications du contrat.	18,300	m ³		

A. PRÉPARATION DU SITE, DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE ET TERRASSEMENT (SUITE)

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE	TOTAL
23	Convertir le bassin de sédimentation temporaire en bassin de conception finale dans l'îlot du bassin, comme indiqué sur le dessin ESC2, y compris un drain de type Hickenbottom, un tuyau de sortie et un déversoir. (Cet élément doit inclure les essais de compactage géotechniques effectués par un tiers, de la façon indiquée dans les spécifications du contrat.)	1	Prix forfaitaire		
24	Fournir et installer des couvertures de protection contre l'érosion pour stabiliser les rigoles temporaires selon les directives du consultant (Cet élément doit inclure les essais de compactage géotechniques effectués par un tiers, de la façon indiquée dans les spécifications du contrat.) (provisoire).	2,125	m		NE PAS PROLONGEI
25	Contrôler la boue et la poussière pendant la durée du contrat. (Cet élément doit inclure les essais de compactage géotechniques effectués par un tiers, de la façon indiquée dans les spécifications du contrat.)	1	Prix forfaitaire		
26	Effectuer un levé topographique avec rattachement des niveaux périmétriques du sol à un minimum de 10 m de la zone de travail.	1	Prix forfaitaire		
27	Procéder à l'ensemencement hydraulique du sol décapé pour stabiliser les zones inactives après 30 jours d'inactivité (provisoire).	70,000	m ²		NE PAS PROLONGEI
28	Contrôle de la circulation – fournir tous les permis nécessaires, la signalisation routière, les dispositifs de contrôle de la circulation, la peinture de ligne temporaire, les délinéateurs et les signaleurs, conformément aux exigences de la Ville d'Ottawa, en tout temps pendant la durée du contrat.	1	Prix forfaitaire		
29	Enlever le revêtement d'asphalte et la bordure existants.	1	Prix forfaitaire		
30	Enlever les puisards existants et les éliminer hors site.	1	chaque		

A. PRÉPARATION DU SITE, DÉCAPAGE DE LA TERRE VÉGÉTALE ET TERRASSEMENT (SUITE)

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE	TOTAL
31	Fournir, installer et entretenir une barricade temporaire en cul-de-sac, conformément à la norme OPSD 973.130, avec des panneaux d'interdiction de dépôt d'ordures.	2	chaque		
32	Enlever la barricade temporaire en cul-de-sac, conformément à la norme OPSD 973.130, avec les panneaux d'interdiction de dépôt d'ordures.	2	chaque		NON EFFECTUÉ
33	Fournir, installer et entretenir une barrière Jersey temporaire en béton, conformément à la norme OPSD 911.180, pour servir de barricade temporaire sur le trottoir.	2	chaque		
34	Retirer la barrière Jersey temporaire en béton, conformément à la norme OPSD 911.180.	2	chaque		NON EFFECTUÉ
35	Pendant la durée du contrat, fournir une remorque de chantier à l'usage exclusif du client.	1	Prix forfaitaire		
36	Pendant la durée du contrat, maintenir et mettre en œuvre des mesures de santé et de sécurité conformes aux normes provinciales pendant toute la durée de la construction, y compris, mais sans s'y limiter, la signalisation du site, les postes de lavage et les mesures du protocole d'enregistrement du site.	1	Prix forfaitaire		
37	Construction d'un stationnement temporaire et d'une zone de rassemblement pour la construction de 50 m sur 50 m :				
	a) Établir le nivellement et la forme de la fondation selon les directives	2,500	m ²		
	b) Fournir, mettre en place et compacter une couche de fondation en	750	m ³		
	c) Fournir, mettre en place et compacter une couche de fondation en	500	m ³		
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					\$ -

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES						
ARTICLE	DESCRIPTION			UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
					\$	\$
	Tous les articles doivent être tarifés et les pourcentages demandés remplis. Le non-respect de cette obligation peut invalider le barème de prix. Les prix comprennent tous les coûts d'exécution des travaux prescrits conformément aux spécifications et incluent ou excluent les taxes de vente provinciales et fédérales conformément aux directives énoncées ailleurs.					
	Tous les articles de cette section sont provisoires et doivent être exécutés selon les instructions du consultant.					
	Les prix soumis sont valables jusqu'à la fin de 2021 et 2022, sauf indication contraire, et sont applicables quelle que soit la quantité finale.					
	Cette liste de prix unitaires supplémentaires peut être utilisée par le consultant pour évaluer les modifications apportées aux travaux conformément aux articles 12.1(b) et 12.1(c) de l'article CG 12 des conditions générales.					
1	Remblayer à l'aide de la terre végétale provenant du dépôt en tas.			m ³		NON PROLONGÉ
2	a) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du remblai stabilisé provenant de la zone de construction.			m ³		NON PROLONGÉ
	b) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher dans un rayon de 150 m, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du sol sec provenant de la zone de construction conformément aux normes sur le remblai stabilisé.			m ³		NON PROLONGÉ
	c) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, éliminer les matériaux hors site et le remplacer par du remblai stabilisé provenant de la zone de construction.			m ³		NON PROLONGÉ
	d) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du remblai stabilisé importé.			m ³		NON PROLONGÉ
	e) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher dans un rayon de 150 m, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du sol sec importé conformément aux normes sur le remblai stabilisé.			m ³		NON PROLONGÉ
	f) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, éliminer les matériaux hors site et le remplacer par du remblai stabilisé importé.			m ³		NON PROLONGÉ

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)					
ARTICLE	DESCRIPTION		UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
				\$	\$
3	Épandre, placer et compacter les matériaux appropriés importés par d'autres comme remblai stabilisé à la demande du maître de l'ouvrage pour faciliter l'achèvement des travaux en tout lieu.		m ³		NON PROLONGÉ
4	Excaver des matériaux supplémentaires selon les directives du consultant et les empiler dans la zone de construction.		m ³		NON PROLONGÉ
5	Fournir, placer, niveler et compacter à tout endroit indiqué par le consultant :				
a)	Matériau granulaire A		tonne		NON PROLONGÉ
b)	Matériau granulaire B		tonne		NON PROLONGÉ
c)	Pierre de décantation de 20 mm		tonne		NON PROLONGÉ
d)	Pierre de décantation de 50 mm		tonne		NON PROLONGÉ
e)	Pierre calcaire concassée de 20 mm		tonne		NON PROLONGÉ
f)	Pierre calcaire concassée de 50 mm		tonne		NON PROLONGÉ
g)	Enrochement de 150 mm		tonne		NON PROLONGÉ
h)	Enrochement de 300 mm		tonne		NON PROLONGÉ
6	Éliminer hors du site les gravats, les déchets, les débris, les clôtures et les blocs rocheux à un endroit prévu par l'entrepreneur.		tonne		NON PROLONGÉ
7	Enlever et éliminer hors site tout matériau de tuyau de drainage en terre cuite rencontré au cours du programme de terrassement.		m		NON PROLONGÉ
8	Procéder à l'ensemencement hydraulique des zones où le consultant le demande en utilisant le mélange de « stabilisation du sol » de Pickseed (inclure la terre végétale requise) :				
a)	Dépôts en tas de terre végétale		m ²		NON PROLONGÉ
b)	Zones d'argile d'origine exposée		m ²		NON PROLONGÉ
c)	Zones de remblai exposé		m ²		NON PROLONGÉ
9	Eau supplémentaire pour le contrôle de la poussière		h		NON PROLONGÉ
10	Enlever et éliminer les gros blocs rocheux en dehors du site		tonne		NON PROLONGÉ
11	Éliminer les débris mixtes non contaminés		m ³		NON PROLONGÉ
12	Enlever et éliminer hors site les matériaux laissés par d'autres personnes		tonne		NON PROLONGÉ
13	Installer des mesures de contrôle de l'érosion en plus de celles spécifiées dans le contrat et les dessins :				
a)	Réparation et stabilisation des pentes érodées		m ²		NON PROLONGÉ
b)	Installation de gazon sur les pentes, selon les directives du consultant		m ²		NON PROLONGÉ
c)	Installation de pentes en terrasse, selon les directives du consultant		m ²		NON PROLONGÉ
d)	Fourniture, installation et entretien d'une clôture de contrôle de l'envasement de gra		m		NON PROLONGÉ
e)	Fourniture, installation et entretien d'une double clôture de contrôle de l'envasement		m		NON PROLONGÉ
f)	Fourniture, installation, entretien et retrait (à la demande du consultant) des barrages de retenue en pierre		chaque		NON PROLONGÉ
g)	Fourniture, installation, entretien et retrait (à la demande du consultant) des barrages de retenue en ballots de paille		chaque		NON PROLONGÉ

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)						
ARTICLE	DESCRIPTION			UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
					\$	\$
14	Réparer les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments après l'achèvement du contrat					
	a) Remplacement des poteaux de la clôture de contrôle des sédiments			chaque		NON PROLONGÉ
	b) Enlèvement et remplacement de la clôture de contrôle des sédiments endommagée			m		NON PROLONGÉ
	c) Réparation et stabilisation des pentes érodées			m ²		NON PROLONGÉ
	d) Installation de gazon sur les pentes, selon les directives du consultant			m ²		NON PROLONGÉ
	e) Installation de pentes en terrasse, selon les directives du consultant			m ²		NON PROLONGÉ
15	Retirer la clôture de contrôle de l'envasement et l'éliminer hors site.			m		NON PROLONGÉ
16	Réparer la barricade temporaire en cul-de-sac, conformément à la norme OPSD 973.130, avec les panneaux d'interdiction de dépôt d'ordures.			chaque		NON PROLONGÉ
17	Retirer la barrière Jersey temporaire en béton, conformément à la norme OPSD 911.180.			chaque		NON PROLONGÉ
18	Pourcentages à appliquer aux ajustements des travaux supplémentaires évalués en vertu de l'article GC12.2(c) des conditions générales :					
	a) Supplément sur le coût horaire net de la main-d'œuvre pour couvrir toutes les charges salariales, les frais généraux et les bénéfices					
	b) Supplément sur le coût net des matériaux pour couvrir tous les frais généraux et les bénéfices					
	c) Remise sur le coût de location de l'équipement conformément à la norme OPSS 127 (barème des taux de location de l'équipement de construction) en vigueur					
19	Prix de l'équipement qui peut être utilisé. Le prix horaire comprend l'opérateur et les fournitures éventuelles. (Joindre une feuille supplémentaire si nécessaire)					

**LISTE DE PRIX
POUR LE
470, CHEMIN TREMBLAY**

**CONTRAT II :
AVAUX D'INFRASTRUCTURE SOUTERRAINS DU SITE JUSQU'À LA COUCHE DE BASE D'ASPHALT
Y COMPRIS LES OUVRAGES DU BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES**

VILLE D'OTTAWA

RÉSUMÉ

ARTICLE	MONTANT
A. PRÉPARATION DU SITE	\$ -
B. SYSTÈMES D'ÉGOUT SÉPARATIFS ET OUVRAGES ANNEXES	\$ -
C. ÉGOUTS PLUVIAUX ET OUVRAGES ANNEXES	\$ -
D. CONDUITES PRINCIPALES ET OUVRAGES ANNEXES	\$ -
E. INSTALLATION DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	\$ -
F. ROUTES VERS LA COUCHE DE BASE D'ASPHALTE	\$ -
G. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES	<u>NE PAS PROLONGER</u>
SOUS-TOTAL (MOINS LA TVH)	<u>\$ -</u>
Taxe de vente harmonisée (13 %)	<u>\$ -</u>
PRIX TOTAL DE LA SOUMISSION	<u>\$ -</u>

Remarque : les prix proposés dans le contrat II sont valables pour les années 2021 et 2022.

A. PRÉPARATION DU SITE ET CONTRÔLE DE L'ENVASEMENT

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	TOTAL \$
	Fournir les matériaux, équipements et activités de mobilisation, démolition et contrôle de la circulation, et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et aux spécifications et selon les directives du consultant. Les prix unitaires comprennent tous les articles spécifiés dans les conditions particulières, le cahier des charges, les spécifications du projet, et les plans d'ingénierie. Toutes les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments doivent être fonctionnelles et maintenues jusqu'à l'achèvement du contrat I.				
1	Contrôle de la circulation – fournir tous les permis nécessaires, la signalisation routière, les dispositifs de contrôle de la circulation, la peinture de ligne temporaire, les délinéateurs et les signaleurs, conformément aux exigences de la Ville d'Ottawa, en tout temps pendant la durée du contrat.	1	Prix forfaitaire		
2	Assumer, entretenir et réparer tout l'envasement dans la zone de construction selon les dessins ESC1 à ESC4 pour la durée du contrat et incluant toutes les périodes de garantie.	1,725	m		
3	Assumer, entretenir et réparer toutes les autres protections contre l'érosion dans la zone de construction selon les dessins ESC1 à ESC4, y compris le contrôle de la boue et de la poussière pour la durée du contrat et incluant toutes les périodes de garantie.	1	Prix forfaitaire		
4	Enlever et éliminer hors site toutes les clôtures entourant le périmètre du site lorsque les travaux sont terminés et selon les directives du consultant ou de la Ville.	1,725	m		
5	Préparer le calendrier de construction et le mettre à jour pendant toute la durée du contrat. Les mauvaises conditions météorologiques et le travail le samedi doivent être pris en compte dans les étapes du calendrier.	1	Prix forfaitaire		
6	Effectuer tous les travaux d'arpentage nécessaires à l'achèvement des travaux prévus dans le contrat, comme indiqué dans les spécifications et les conditions du contrat :				
	a) Plan de construction	1	Prix forfaitaire		
	b) Levé de la couche de base d'asphalte des routes conformes à l'exé	1	Prix forfaitaire		
	c) Levé de prénivellement des îlots d'aménagement après le nettoyage des lots à la suite des travaux d'infrastructure pour les ramener au nivellement initial. Les élévations doivent être fournies à tous les coins de lot, aux changements de niveau, sur une grille de 15 m sur 15 m au maximum et comme l'exigent les conditions particulières et les spécifications.	1	Prix forfaitaire		
7	Effectuer tous les travaux de construction conformément aux exigences de la Ville d'Ottawa, aux devis du projet et aux conditions particulières.	1	Prix forfaitaire		
8	Entretien et enlever la natte pour terrains boueux temporaire selon les normes de la Ville.	2	chaque		

A. PRÉPARATION DU SITE ET CONTRÔLE DE L'ENVASEMENT (SUITE)					
ARTICLE	DESCRIPTION	ESTIMÉE	UNITÉ	UNITAIRE	TOTAL
9	Entretien et enlever les fossés temporaires de 20 x 10 m destinés à retenir les sédiments, conformément à la norme OPSD 219.220 sur le dessin ESC4, y compris les drains de type Hickenbottoms, comme requis.	3	chaque		
10	Entretien et retirer à la demande du consultant les équipements temporaires suivants :				
	a) Tuyau en tôle d'acier ondulé de 500 mm (provisoire)	21	m		
	b) Tuyau en tôle d'acier ondulé de 600 mm (provisoire)	28	m		
11	Fournir, installer, entretenir et enlever la grille de rétention des sédiments du puisard conformément au dessin ESC4.	19	chaque		
12	Contrôler la boue et la poussière pendant la durée du contrat.	1	Prix forfaitaire		
13	Pendant la durée du contrat, fournir une remorque de chantier à l'usage exclusif du client.	1	Prix forfaitaire		
14	Prendre toutes les mesures de santé et de sécurité conformes aux normes provinciales pendant toute la durée de la construction, y compris, mais sans s'y limiter, la signalisation du site, les postes de lavage et les mesures du protocole d'enregistrement du site.	1	Prix forfaitaire		
15	Fournir et installer un drain d'flot temporaire comme indiqué sur le dessin ESC3.	4	chaque		
16	Fournir, installer, entretenir et enlever (à la demande du consultant) les grilles de rétention des sédiments du puisard conformément au dessin ESC4.	34	chaque		
17	Construire un mur de soutènement en béton avec un rail de guidage, tel que spécifié par l'ingénieur en structure.	193	m		
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					\$ -

B. SYSTÈMES D'ÉGOUT SÉPARATIFS ET OUVRAGES ANNEXES

Fournir tous les matériaux, l'équipement et la main-d'œuvre nécessaires à l'exécution des travaux suivants, conformément aux dessins et spécifications et selon les directives de l'ingénieur.

- 1 Construire les systèmes d'égout séparatifs suivants avec les égouts pluviaux, y compris tous les travaux nécessaires d'excavation, de pose d'assise, de remblayage, de compactage à 98 % de densité sèche à l'essai Proctor, avec l'espacement indiqué sur les plans d'ingénierie.

Nom de la rue	N° de trou d'homme		Diamètre du tuyau (mm)	Type/classe	Profondeur moyenne ⁽¹⁾ (m)	Longueur estimée (m)	Notes (1)	Prix unitaire \$	Total \$
	De	À							
ÎLOT 5	114A	113A	200	SDR-35	4.0	13.0	(1)		
RUE 2	113A	112A	250	SDR-35	4.3	49.9	(1)		
RUE 2	BOUCHON	112A	250	SDR-35	4.6	8.5	(1)		
RUE 2	112A	111A	250	SDR-35	5.0	116.9	(1)		
RUE 2	111A	110A	250	SDR-35	4.8	107.7	(1)		
RUE 2	110A	EX MH SAN4	250	SDR-35	4.3	8.9	(1)		
RUE 1	109A	108A	250	SDR-35	4.4	61.3	(1)		
RUE 1	108A	107A	250	SDR-35	4.3	118.6	(1)		
RUE 1	107A	EX MH SAN3	250	SDR-35	4.2	29.6	(1)		
RUE 1	105A	104A	250	SDR-35	4.2	25.6	(1)		
RUE 1	104A	103A	250	SDR-35	4.4	99.1	(1)		
RUE 1	103A	102A	250	SDR-35	4.7	30.2	(1)		
RUE 1	102A	101A	250	SDR-35	4.0	87.8	(1)		
RUE 1	101A	100A	250	SDR-35	3.1	17.8	(1)		

(1) La profondeur moyenne est mesurée du radier à l'élévation de la route finie.

- 2 Trous d'homme standard

Fournir les matériaux, les équipements et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et spécifications, aux normes de la Ville et selon les directives du consultant.

Construire les trous d'homme des égouts **sanitaires** suivants, y compris les cadres et les couvercles, les marches, les bancs, les plateformes de sécurité et les cloisons conformément aux dessins et spécifications et selon les directives du consultant.
Pour le remblayage et le compactage, consulter le rapport géotechnique. Joints étanches selon les normes de la Ville.

Nom de la rue	Numéro de de trou d'homme	Notes	Numéro De dessin détaillé	deur jusqu'au-de Taille de la		Quantité estimée	Prix	Prix unitaire \$	Total \$
				du béton (m)	chambre (mm)				
ÎLOT 5	114A	(1)	OPSD 701.010	4.0	1200	1	chaque		
RUE 2	113A	(1)	OPSD 701.010	4.1	1200	1	chaque		
RUE 2	112A	(1)	OPSD 701.010	4.7	1200	1	chaque		
RUE 2	111A	(1) (3)	OPSD 701.010	5.3	1200	1	chaque		
RUE 2	110A	(1)	OPSD 701.010	4.2	1200	1	chaque		
RUE 1	109A	(1)	OPSD 701.010	4.1	1200	1	chaque		
RUE 1	108A	(1) (3)	OPSD 701.010	4.6	1200	1	chaque		
RUE 1	107A	(1)	OPSD 701.010	4.1	1200	1	chaque		
RUE 1	105A	(1)	OPSD 701.010	4.3	1200	1	chaque		
RUE 1	104A	(1)	OPSD 701.010	4.2	1200	1	chaque		
RUE 1	103A	(1)	OPSD 701.010	4.6	1200	1	chaque		
MIN TREMBLAY EXIST,	102A	(1)	OPSD 701.010	4.8	1200	1	chaque		
MIN TREMBLAY EXIST,	101A	(1)	OPSD 701.010	3.2	1200	1	chaque		
RUE TRIOLE EXISTANT	100A	(1)	OPSD 701.010	3.4	1200	1	chaque		

(1) La profondeur du trou d'homme est mesurée à partir du radier le plus bas jusqu'à l'élévation de la couche supérieure de l'asphalte.

(2) Inclure la ou les structures de chute selon les dessins techniques.

(3) Inclure la ou les plateformes de sécurité selon les dessins techniques.

B. SYSTÈMES D'ÉGOUT SÉPARATIFS ET OUVRAGES ANNEXES (SUITE)

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	Total \$
3	Raccorder le nouvel égout au trou d'homme de l'égout sanitaire existant conformément aux normes de la ville d'Ottawa.	3	chaque		
4	Fournir et installer un bouchon sanitaire de 250 mm de diamètre pour un futur raccord conformément aux normes de la Ville d'Ottawa.	1	chaque		
5	Rincer tous les systèmes d'égout séparatifs. Rincer à nouveau tous les systèmes d'égout séparatifs, si nécessaire, jusqu'à ce qu'ils soient exempts de débris. Une inspection CCTV doit suivre le rinçage. L'inspection CCTV sera refaite une fois que le système d'égout séparatif sera libre de débris.	775	m		
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					\$ -

C. ÉGOUTS PLUVIAUX ET OUVRAGES ANNEXES

Fournir les matériaux, les équipements et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et spécifications et selon les directives du consultant.

- 1 Construire les égouts **pluviaux** suivants avec des systèmes d'égout séparatifs y compris tous les travaux nécessaires d'excavation, de pose d'assise, de remblayage, de compactage à 98 % de densité sèche à l'essai Proctor, avec l'espacement montré sur les plans d'ingénierie.

Nom de la rue	N° de trou d'homme		Diamètre du tuyau (mm)	Type/classe	Profondeur moyenne ⁽¹⁾ (m)	Quantité estimée (m)	Notes	Prix unitaire \$	Total \$
	De	À							
RUE 2	112	111	375	SDR-35	1.6	10.0	(1)		
RUE 2	111	110	600	CL-65D	2.6	95.5	(1)		
RUE 2	110	109	750	CL-65D	3.4	115.9	(1)		
RUE 2	BOUCHON	109	525	CL-65D	3.2	6.5	(1)		
RUE 2	109	107	1,050	CL-65D	3.4	53.9	(1)		
RUE 2	108	107	300	SDR-35	2.7	12.0	(1)		
RUE 2	107	105	1,050	CL-65D	3.4	26.7	(1)		
RUE TRIOLE EXISTANT	DCB 204	DCB 203	450	SDR-35	1.6	0.3	(1)		
RUE TRIOLE EXISTANT	DCB 203	DCB 202	450	SDR-35	1.6	0.3	(1)		
RUE TRIOLE EXISTANT	DCB 202	DCBMH 201	450	SDR-35	1.6	1.4	(1)		
RUE TRIOLE EXISTANT	DCBMH 201	118	600	CL-65D	1.8	3.2	(1)		
RUE 1	118	117	1,200	CL-65D	2.6	9.9	(1)		
RUE 1	117	106	1,350	CL-65D	3.4	107.1	(1)		
RUE 1	106	105	1,350	CL-65D	3.8	108.7	(1)		
RUE 1	105	104	1,650	CL-65D	3.8	89.0	(1)		
RUE 1	104	103	1,650	CL-65D	3.5	81.2	(1)		
RUE 1	103	102	1,650	CL-65D	3.2	54.4	(1)		
RUE 1	119	102	300	SDR-35	1.7	49.5	(1)		
ÎLOT 7	102	HW1	1,650	CL-65D	2.3	24.1	(1)		
ÎLOT 7	HW2	101	525	CL-65D	3.0	6.8	(1)		
ÎLOT 7	101	HW3	525	CL-65D	3.3	28.2	(1)		

(1) La profondeur moyenne est mesurée du radier à l'élévation de la route finie.

- 2 Trous d'homme d'égouts pluviaux – Construire les trous d'homme suivants, y compris les cadres et les couvercles, les marches, les bancs, les plateformes de sécurité et les cloisons à mi-profondeur, conformément aux dessins et aux spécifications et selon les directives du consultant. Pour le remblayage et le compactage, consulter le rapport géotechnique.

Rue et n° de dessin	Numéro de de trou d'homme	Notes	Numéro De dessin détaillé	Profondeur jusqu'au-dessus ⁽¹⁾ du béton (m)	Taille de la chambre (mm)	Quantité estimée	Prix unitaire \$	Total \$
RUE 1	119	(1)	OPSD 701.010	1.8	1200	1		
RUE TRIOLE EXISTANT	118	(1)	OPSD 701.013	2.4	2400	1		
RUE 1	117	(1)	OPSD 701.013	3.0	2400	1		
RUE 2	112	(1)	OPSD 701.010	1.5	1200	1		
RUE 2	111	(1)	OPSD 701.011	2.0	1500	1		
RUE 2	110	(1)	OPSD 701.012	3.4	1800	1		
RUE 2	109	(1)	OPSD 701.013	3.5	2400	1		
ÎLOT 5	108	(1)	OPSD 701.010	2.7	1200	1		
RUE 2	107	(1)	OPSD 701.012	3.4	1800	1		
RUE 1	106	(1)	OPSD 701.014	3.8	3000	1		
RUE 2	105	(1)	OPSD 701.015	3.9	3600	1		
RUE 1	104	(1)	OPSD 701.014	3.6	3000	1		
RUE 1	103	(1)	OPSD 701.014	3.4	3000	1		
ÎLOT 7	102	(1)	OPSD 701.015	2.9	3600	1		
ÎLOT 7	101	(1)	OPSD 701.011	2.1	1500	1		
RUE TRIOLE EXISTANT	DCBMH 201	(1)	OPSD 701.011	1.8	1500	1		

(1) La profondeur du trou d'homme est mesurée à partir du radier le plus bas jusqu'à l'élévation de la couche supérieure de l'asphalte.

(2) Inclure la ou les structures de chute selon les dessins techniques.

(3) Inclure la ou les plateformes de sécurité selon les dessins techniques.

C. ÉGOUTS PLUVIAUX ET OUVRAGES ANNEXES (SUITE)

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	Total \$
3	Fournir et installer une isolation thermique pour les égouts pluviaux avec moins de 2 m de couverture selon la norme OPSD 1109.030 comme indiqué sur le dessin NT1.	390	m		
4	a) Installer un seul puisard conformément aux exigences des normes OPSD et OPSS les plus récentes, y compris le plomb (SDR-28), les dispositifs d'ouvrage d'entrée et les tuyaux ascendants requis, avec : Cadre et couvercle selon la norme S19.1 de la Ville (perforés)	9	chaque		
	b) Installer un seul puisard conformément aux exigences des normes OPSD et OPSS les plus récentes, y compris le plomb (SDR-28), les dispositifs d'ouvrage d'entrée et les tuyaux ascendants requis, avec : Cadre et couvercle selon les normes S22 et S23 de la Ville (sous trottoir)	12	chaque		
	c) Installer deux puisards conformément aux exigences des normes OPSD et OPSS les plus récentes, y compris le plomb (SDR-28), les dispositifs d'ouvrage d'entrée et les tuyaux ascendants requis, avec : Cadre et couvercle selon la norme S19.1 de la Ville (perforés)	4	chaque		
	d) Installer deux puisards conformément aux exigences des normes OPSD et OPSS les plus récentes, y compris le plomb (SDR-28), les dispositifs d'ouvrage d'entrée et les tuyaux ascendants requis, avec : Cadre et couvercle selon les normes S22 et S23 de la Ville (sous trottoir)	1	chaque		
5	a) Installer un puisard d'entrée de fossé conformément aux exigences des normes OPSD et OPSS les plus récentes, y compris le plomb (SDR-28) et les tuyaux ascendants requis, avec : Cadre et couvercle selon la norme S19.1 de la Ville (perforés)	5	chaque		
	b) Installer un puisard d'entrée de fossé temporaire conformément aux exigences des normes OPSD et OPSS les plus récentes, y compris le plomb (SDR-28) et les tuyaux ascendants requis, avec : Cadre et couvercle selon la norme S19.1 de la Ville (perforés)	1	chaque		
6	Fournir et installer un bouchon sanitaire de 525 mm de diamètre pour un futur raccordermer conformément aux normes de la Ville d'Ottawa.	1	chaque		
7	existant. Abandonner les égouts, les puisards et les conduites existants de 300 mm et 400 mm de diamètre en amont du couvercle.	1	Prix forfaitaire		
8	Rincer tous les égouts pluviaux. Rincer à nouveau tous les égouts pluviaux, si nécessaire, jusqu'à ce qu'ils soient exempts de débris. Une inspection CCTV doit suivre le rinçage. L'inspection CCTV sera refaite une fois que l'égout pluvial sera libre de débris.	885	m		
9	Terminer le nivellement de la rigole de drainage biologique dans le boulevard, selon le dessin détaillé D4. (provisoire)	118	m		
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					\$ -

D. CONDUITES PRINCIPALES ET OUVRAGES ANNEXES

Fournir les matériaux, les équipements et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et spécifications et selon les directives du consultant.

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	TOTAL \$
1	Construire une conduite principale conformément aux normes et spécifications actuelles de la Ville d'Ottawa, y compris les raccords, vidanges, manchons de réduction, butées, fils de repérage, tirants, anodes sacrificielles, assises et remblais, retenues mécaniques sur tous les joints et les bouchons temporaires :				
	a) 200 mm de diamètre	228	m		
	b) 300 mm de diamètre	630	m		
2	Fournir et installer les vannes d'eau de la conduite principale selon les dessins techniques.				
	a) Vanne et tabernacle de 200 mm	2	chaque		
	b) Vanne et tabernacle de 300 mm	6	chaque		
	c) Vanne et tabernacle de 400 mm	1	chaque		
3	Fournir et installer des bornes d'incendie complètes avec une conduite de 150 mm, une vanne d'arrêt et un tabernacle, conformément aux normes de la Ville d'Ottawa.	8	chaque		
4	Raccorder à la conduite principale existante par d'autres moyens, y compris la remise en service au besoin, conformément aux normes de la Ville d'Ottawa, telles que décrites dans le plan de mise en service de la conduite principale :				
	a) Conduite principale de 400 mm de diamètre (boulevard St-Laurent)	1	chaque		
	b) Conduite d'eau principale de 300 mm de diamètre (chemin Tremblay existant)	2	chaque		
5	Fournir et installer des raccords de service d'eau de 150 mm de diamètre avec vanne et tabernacle et ouvrages annexes pour l'îlot 5, conformément aux normes de la Ville d'Ottawa.	1	chaque		
6	Fournir et installer un bouchon de 300 mm de diamètre pour un futur raccordement à la conduite principale conformément aux normes de la Ville d'Ottawa.	1	chaque		
7	Réaliser les activités d'essai hydrostatique, de désinfection, d'écouvillonnage et de rinçage de toutes les conduites principales conformément aux normes et spécifications de la Ville d'Ottawa.	1	Prix forfaitaire		
8	Réaliser d'autres activités d'essai hydrostatique, de désinfection, d'écouvillonnage et de rinçage de toutes les conduites principales conformément aux normes et spécifications de la Ville d'Ottawa.	25	m		NON EFFECTUÉ
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ				\$	-

E. BASSIN DE RÉTENTION DES EAUX PLUVIALES

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	TOTAL \$
	Fournir les matériaux, équipements et activités de mobilisation, démolition et contrôle de la circulation, et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et aux spécifications et selon les directives du consultant. Les prix unitaires comprennent tous les articles spécifiés dans les conditions particulières, le cahier des charges, les spécifications du projet, et les plans d'ingénierie.				
1	Fournir et installer un mur de tête pour les égouts pluviaux de 1 650 mm de diamètre selon la norme OPSD 804.040 avec grillage conformément à la norme OPSD 804.050 comme indiqué sur le dessin SWM1.	1	chaque		
2	Fournir et installer un mur de tête pour les égouts pluviaux de 525 mm de diamètre selon la norme OPSD 804.030 avec grillage conformément à la norme OPSD 804.050 comme indiqué sur le dessin SWM1.	2	chaque		
3	Construire une voie de ruissellement de surface de 6 m de large avec 500 mm d'enrochement de 300 mm de diamètre sur géotextile Terrafix 270R conformément au dessin SWM1.	22	m		
4	Construire un déversoir d'urgence de 20 m de large avec du géotextile cellulaire ou un équivalent approuvé selon le dessin SWM1.	55	m		
5	Construire une route d'accès de 5 m de large avec un tapis Cable Concrete selon les dessins SWM1 et SWM2.	130	m		
6	Construire et installer le mur de soutènement selon le dessin SWM1, selon les directives de l'ingénieur en structure.	21	m		
7	Construire un canal de sortie à fond plat de 1.0 m selon le dessin SWM1.	65	m		
8	Installer le revêtement du bassin selon les recommandations de l'ingénieur géotechnique.	3490	m ²		
9	Fournir et installer des bornes selon le dessin SWM1.	6	chaque		
10	Fournir et installer une signalisation d'avertissement du bassin selon le dessin SWM1.	1	Prix forfaitaire		
11	Fournir et installer une barrière à double battant à l'entrée de la route d'accès à l'installation de traitement des eaux pluviales, comme indiqué sur le dessin SWM1 et détaillé sur le dessin SWM2.	1	Montant forfaitaire		
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					
				\$	-

F. ROUTES VERS LA COUCHE DE BASE D'ASPHALTE

Fournir les matériaux, les équipements et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et spécifications et selon les directives du consultant.

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	TOTAL \$
1	Réaliser le nivellement de finissage pour façonner la surface de fondation et les boulevards sur toute la largeur de l'emprise de la route, et compacter la surface de fondation sur toute la largeur de la chaussée plus 0,3 m au-delà de l'arrière de la bordure de chaque côté, sauf indication contraire du consultant géotechnique.				
	a) Emprise de 18,0 m.	221	m		
	a) Emprise de 20,0 m.	87	m		
	a) Emprise de 26,0 m.	492	m		
2	Fournir, mettre en place et compacter une couche de fondation de matériau granulaire B sur toute la largeur de la chaussée plus 0,3 m au-delà de la bordure, conformément aux recommandations de la Ville/du consultant géotechnique				
	a) à une profondeur finale compactée de 300 mm (emprise de 18,0 m).	2,130	m ²		
	b) à une profondeur finale compactée de 300 mm (emprise de 20,0 m).	765	m ²		
	c) à une profondeur finale compactée de 500 mm (emprise de 26,0 m).	5,550	m ²		
3	Fournir et installer des drains souterrains en PVC de 150 mm de diamètre avec toile filtrante conformément à la norme OPSD 216.021 et au dessin D2 sous toutes les bordures.	1,635	m		
4	a) Construire la section de base des bordures de béton à deux étages conformément à la norme OPSD 600.040.	1,725	m		
	b) Construire une bordure de protection en béton pour le terre-plein central, conformément à la norme OPSD 600.110.	70	m		
	c) Construire une bordure de protection enfoncée en béton pour le terre-plein central, conformément à la norme OPSD 600.110.	25	m		
	d) Construire des bordures semi-montables aux emplacements de stationnement de la voie d'arrêt conformément à la norme OPSD 600.060	90	m		
5	Niveler la couche de fondation au niveau approprié, fournir, mettre en place et compacter la couche de base de matériau granulaire A				
	a) à une profondeur finale compactée de 200 mm (emprise de 18,0 m).	1,865	m ²		
	b) à une profondeur finale compactée de 200 mm (emprise de 20,0 m).	740	m ²		
	c) à une profondeur finale compactée de 150 mm (emprise de 26,0 m).	5,250	m ²		
6	Relever les cadres et les couvercles au niveau de la couche de base de l'asphalte y compris les ajustements requis par les normes de la Ville.				
	a) trous d'homme	27	chaque		
	b) puisards simples	21	chaque		
	c) puisards doubles	2	chaque		
	d) Vanne et tabernacle de 200 mm	2	chaque		
	e) Vanne et tabernacle de 300 mm	6	chaque		
	f) Vanne et tabernacle de 400 mm	1	chaque		
7	Fournir, mettre en place et compacter une couche de base d'asphalte HL8 conformément aux spécifications sur toute la largeur de la chaussée jusqu'à une profondeur compactée comme indiqué ou autrement spécifié par le consultant géotechnique.				
	a) à une profondeur compactée de 50 mm (emprise de 18,0 m).	1,865	m ²		
	b) à une profondeur compactée de 50 mm (emprise de 20,0 m).	740	m ²		
8	Fournir, mettre en place et compacter une couche de base d'asphalte SP19 compactée par couches de 50 mm au maximum, conformément aux spécifications sur toute la largeur de la chaussée à une profondeur compactée, comme indiqué ou comme spécifié autrement par le consultant géotechnique.				
	a) à une profondeur finale compactée de 100 mm (emprise de 26,0 m).	5,250	m ²		

F. ROUTES VERS LA COUCHE DE BASE D'ASPHALTE (SUITE)

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE	TOTAL
9	Faire correspondre l'asphalte neuf à l'asphalte produit par d'autres, notamment en sciant, meulant une bande de 0,30 m de large à 40 mm de profondeur pour créer un joint de recouvrement et sceller.	1		Prix forfaitaire	
11	Permis d'occupation de la route délivré par la Ville.	1		Prix forfaitaire	
12	Fournir et installer toute la signalisation temporaire de contrôle de la circulation sur les rues après la mise en place de l'asphalte de base, y compris l'enlèvement.				
	a) Panneaux d'arrêt (Ra-1)	4		chaque	
	b) Panneaux de nom de rue	5		chaque	
	c) Panneaux de voies non carrossables	3		chaque	
13	Fournir et installer une clôture à mailles losangées en vinyle noir de 1,5 m de haut, selon les plans d'ingénierie.	560		m	
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					\$ -

G. DIVERS

Fournir les matériaux, les équipements et la main-d'œuvre nécessaires pour effectuer les travaux suivants conformément aux dessins et spécifications et selon les directives du consultant.

ARTICLE	DESCRIPTION	QUANTITÉ ESTIMÉE	UNITÉ	UNITÉ UNITAIRE \$	TOTAL \$
1	Construire un mur de soutènement en béton avec un rail de guidage, tel que spécifié par l'ingénieur en structure. (provisoire)	193	m		
2	Préparer et fournir un plan de contrôle de la circulation, comprenant un plan de contrôle des piétons sur le chantier, conformément aux spécifications F-1010 et F-1012 de la Ville d'Ottawa.	1	Prix forfaitaire		
3	Préparer et fournir un plan de contrôle des piétons sur le chantier, conformément aux spécifications F-1012 et F-1013 de la Ville d'Ottawa.	1	Prix forfaitaire		
4	Régulation de la circulation - fournir tous les permis, la signalisation routière, les dispositifs de régulation de la circulation, la peinture de ligne temporaire, les délinéateurs et les signaleurs nécessaires, conformément aux exigences de la Ville d'Ottawa, en tout temps pendant la durée du contrat. Cela comprend l'aide du service de police aux intersections, conformément à la spécification F-1012 de la ville d'Ottawa, le cas échéant.	1	Prix forfaitaire		
5	Effectuer tous les travaux d'arpentage nécessaires à l'achèvement des travaux prévus dans le contrat, comme indiqué dans les spécifications et les conditions du contrat : a) Levé de disposition b) Levé après construction, y compris les routes et les îlots.	1	Prix forfaitaire		
6	Effectuer tous les travaux de construction conformément aux exigences de la Ville d'Ottawa, aux devis du projet et aux conditions particulières.	1	Prix forfaitaire		
7	Pendant la durée du contrat, fournir une remorque de chantier à l'usage exclusif du client.	1	Prix forfaitaire		
8	Aide du service de police aux intersections, conformément à la spécification F-1012 de la ville d'Ottawa*	80	218,50 \$/h		
SOUS-TOTAL REPORTÉ AU RÉSUMÉ					
				\$	-

* Le taux horaire peut changer et sera modifié en fonction des hausses de taux annuelles au besoin. Si une autre configuration est fournie par le Service de police d'Ottawa, l'entrepreneur doit soumettre une facture aux fins de paiement sur la base des taux ci-dessus.

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES						
ARTICLE	DESCRIPTION			UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
					\$	\$
	Tous les articles doivent être tarifés et les pourcentages demandés remplis. Le non-respect de cette obligation peut invalider le barème de prix. Les prix comprennent tous les coûts d'exécution des travaux prescrits conformément aux spécifications et incluent ou excluent les taxes de vente provinciales et fédérales conformément aux					
	Tous les articles de cette section sont provisoires et doivent être exécutés selon les instructions du consultant.					
	Les prix soumis sont valables jusqu'à la fin de 2021 et 2022, sauf indication contraire, et sont applicables quelle que soit la quantité finale.					
	Cette liste de prix unitaires supplémentaires peut être utilisée par le consultant pour évaluer les modifications apportées aux travaux conformément aux articles 12.1(b) et 12.1(c) de l'article CG 12 des conditions générales.					
1	Remblayer à l'aide de la terre végétale provenant du dépôt en tas.			m ³		NON PROLONGÉ
2	a) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du remblai stabilisé provenant de la zone de construction.			m ³		NON PROLONGÉ
	b) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher dans un rayon de 150 m, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du sol sec provenant de la zone de construction conformément aux normes sur le remblai stabilisé.			m ³		NON PROLONGÉ
	c) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, éliminer le matériau hors site et le remplacer par du remblai stabilisé provenant de la zone de construction.			m ³		NON PROLONGÉ
	d) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du remblai stabilisé importé.			m ³		NON PROLONGÉ
	e) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher dans un rayon de 150 m, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, et le remplacer par du sol sec importé conformément aux normes sur le remblai stabilisé.			m ³		NON PROLONGÉ
	f) Excaver le sol d'origine mou et inacceptable à n'importe quelle profondeur et l'étaler pour le faire sécher, selon les directives du consultant et du consultant géotechnique, éliminer le matériau hors site et le remplacer par du remblai stabilisé importé.			m ³		NON PROLONGÉ

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)					
ARTICLE	DESCRIPTION		UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
				\$	\$
3	Épandre, placer et compacter les matériaux appropriés importés par d'autres comme remblai stabilisé à la demande du maître de l'ouvrage pour faciliter l'achèvement des travaux en tout lieu.		m ³		NON PROLONGÉ
4	Excaver des matériaux supplémentaires selon les directives du consultant et les empiler dans la zone de construction.		m ³		NON PROLONGÉ
5	Fournir, placer, niveler et compacter à tout endroit indiqué par le consultant :				
a)	Matériau granulaire A		tonne		NON PROLONGÉ
b)	Matériau granulaire B		tonne		NON PROLONGÉ
c)	Pierre de décantation de 20 mm		tonne		NON PROLONGÉ
d)	Pierre de décantation de 50 mm		tonne		NON PROLONGÉ
e)	Pierre calcaire concassée de 20 mm		tonne		NON PROLONGÉ
f)	Pierre calcaire concassée de 50 mm		tonne		NON PROLONGÉ
g)	Enrochement de 150 mm		tonne		NON PROLONGÉ
h)	Enrochement de 300 mm		tonne		NON PROLONGÉ
6	Excaver le matériau d'origine inadéquat sous l'assise d'égout et le placer sur les lots adjacents, selon les directives du consultant, et le remplacer par un matériau conforme aux recommandations géotechniques, compacté à 98 % de densité sèche à l'essai Proctor.		m ³		NON PROLONGÉ
7	Excaver les matériaux de surface de fondation inadéquats dans la zone de la route et éliminer les matériaux excédentaires sur les lots adjacents selon les directives du consultant.		m ³		NON PROLONGÉ
8	Excaver les matériaux de surface de fondation inadéquats dans la zone de la route et les placer sur les lots adjacents pour sécher. Charger et remettre en place les matériaux secs sur la chaussée.		m ³		NON PROLONGÉ
9	Installer des barrières Jersey temporaires d'un bout à l'autre de la rue, avec un panneau réfléchissant pour les impasses. Le prix comprend l'enlèvement hors site lorsque le consultant le demande.		chaque		NON PROLONGÉ
10	Éliminer hors du site les gravats, les déchets, les débris, les clôtures et les blocs rocheux à un endroit prévu par l'entrepreneur.		tonne		NON PROLONGÉ
11	Enlever et éliminer hors site tout matériau de tuyau de drainage en terre cuite rencontré au cours du programme de terrassement.		m		NON PROLONGÉ
12	Procéder à l'ensemencement hydraulique des zones où le consultant le demande en utilisant le mélange de « stabilisation du sol » de Pickseed (inclure la terre végétale requise) :				
a)	Dépôts en tas de terre végétale		m ²		NON PROLONGÉ
b)	Zones d'argile d'origine exposée		m ²		NON PROLONGÉ
c)	Zones de remblai exposé		m ²		NON PROLONGÉ
13	Eau supplémentaire pour le contrôle de la poussière		h		NON PROLONGÉ
14	Enlever et éliminer les gros blocs rocheux en dehors du site		tonne		NON PROLONGÉ

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)						
ARTICLE	DESCRIPTION			UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
					\$	\$
15	Éliminer les débris mixtes non contaminés			m ³		NON PROLONGÉ
16	Enlever et éliminer hors site les matériaux laissés par d'autres personnes			tonne		NON PROLONGÉ
17	Installer des mesures de contrôle de l'érosion en plus de celles spécifiées dans le contrat et les dessins :					
	a) Réparation et stabilisation des pentes érodées			m ²		NON PROLONGÉ
	b) Installation de gazon sur les pentes, selon les directives du consultant			m ²		NON PROLONGÉ
	c) Installation de pentes en terrasse, selon les directives du consultant			m ²		NON PROLONGÉ
	d) Fourniture, installation et entretien d'une clôture de contrôle de l'envasement de gra			m		NON PROLONGÉ
	e) Fourniture, installation et entretien d'une double clôture de contrôle de l'envasement			m		NON PROLONGÉ
	f) Fourniture, installation, entretien et retrait (à la demande du consultant) des barrages de retenue en pierre			chaque		NON PROLONGÉ
	g) Fourniture, installation, entretien et retrait (à la demande du consultant) des barrages de retenue en ballots de paille			chaque		NON PROLONGÉ
18	Réparer les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments après l'achèvement du contrat					
	a) Remplacement des poteaux de la clôture de contrôle des sédiments			chaque		NON PROLONGÉ
	b) Enlèvement et remplacement de la clôture de contrôle des sédiments endommagée			m		NON PROLONGÉ
	c) Réparation et stabilisation des pentes érodées			m ²		NON PROLONGÉ
	d) Installation de gazon sur les pentes, selon les directives du consultant			m ²		NON PROLONGÉ
	e) Installation de pentes en terrasse, selon les directives du consultant			m ²		NON PROLONGÉ
19	Retirer la clôture de contrôle de l'envasement et l'éliminer hors site.			m		NON PROLONGÉ
20	Réparer la barricade temporaire en cul-de-sac, conformément à la norme OPSD 973.130, avec les panneaux d'interdiction de dépôt d'ordures.			chaque		NON PROLONGÉ
21	Retirer la barrière Jersey temporaire en béton, conformément à la norme OPSD 911.180.			chaque		NON PROLONGÉ
22	Fournir et mettre en place une assise d'égout en béton comprenant des supports en briques pour les égouts avant leur mise en place.					
	a) Remblai antiretrait à 0,4 MPa			m ³		NON PROLONGÉ
	b) Béton à 20 MPa			m ³		NON PROLONGÉ
23	Fournir et mettre en place un enrochement de 150 mm à 300 mm d'épaisseur, y compris une toile filtrante (Terrafix 300R ou l'équivalent, maximum EOS 50), y compris le prénivellement selon les directives du consultant.			m ²		NON PROLONGÉ
24	Ajuster les bornes d'incendie selon les directives du consultant.					
	a) Soulever de 150 mm			chaque		NON PROLONGÉ
	b) Soulever de 300 mm			chaque		NON PROLONGÉ
25	Enlever l'asphalte endommagé hors du site et fournir et mettre en place l'asphalte de base, y compris le meulage ou le rabotage pour qu'il corresponde aux routes existantes (lorsque cela n'est pas déjà inclus dans le prix).			tonne		NON PROLONGÉ

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)						
ARTICLE	DESCRIPTION			UNITÉ	PRIX UNITAIRE	TOTAL
					\$	\$
26	Enlever et remplacer la base endommagée d'une bordure et d'un caniveau à deux étages dans les limites de l'aménagement, y compris l'élimination hors site et la restauration du boulevard et de la chaussée.			m		NON PROLONGÉ
27	Meuler l'asphalte sur une profondeur de 40 mm.			m		NON PROLONGÉ
28	Rincer et nettoyer les égouts avant toute activité de construction.			m		NON PROLONGÉ
29	Nettoyer et pomper les puisards.					
	a) puisard simple			chaque		NON PROLONGÉ
	b) puisard double			chaque		NON PROLONGÉ
30	Repeindre les bornes d'incendie, à la fin de la période d'entretien, selon les normes municipales.			chaque		NON PROLONGÉ
31	Fournir et installer un nouveau cadre et de nouvelles grilles conformément aux normes applicables de l'OPSD.					
	a) Trous de maintenance (provisoires)			chaque		NON PROLONGÉ
	b) Puisards (provisoires)			chaque		NON PROLONGÉ
	c) Puisards doubles (provisoires)			chaque		NON PROLONGÉ
	d) Tabernacles (provisoires)			chaque		NON PROLONGÉ
32	Pourcentages à appliquer aux ajustements des travaux supplémentaires évalués en vertu de l'article GC12.2(c) des conditions générales :					
	a) Supplément sur le coût horaire net de la main-d'œuvre pour couvrir toutes les charges salariales, les frais généraux et les bénéfices					
	b) Supplément sur le coût net des matériaux pour couvrir tous les frais généraux et les bénéfices					
	c) Remise sur le coût de location de l'équipement conformément à la norme OPSS 127 (barème des taux de location de l'équipement de construction) en vigueur					

B. LISTE DE PRIX UNITAIRES SUPPLÉMENTAIRES (SUITE)						
33	Prix de l'équipement qui peut être utilisé. Le prix horaire comprend l'opérateur et les fournitures éventuelles. (Joindre une feuille supplémentaire si nécessaire)					
						* Remise OPSS
						* Majoration de l'opérateur
			<u>Classement/taille</u>	<u>Taux horaire de l'OPSS</u>	<u>Opérateur</u>	<u>Taux total *</u>
	<u>Type d'équipement</u>					
i	Grattoir					
ii						
iii						
iv	Rétrocaveuse					
v	(excavatrice hydraulique)					
vi						
vii	Camion tout-terrain					
viii						
ix						
x	Chargeuse frontale					
xi						
xii						
xiii	Buteur					
xiv						
xv						
xvi						
xvii	Matériel de compactage					
xviii						
xix						
xx	Camion tandem basculant					



- Distinctive tree (potentially retainable)
- ⊗ Distinctive tree (to be removed)
- Tree Removal Area
- Draft Plan of Subdivision
- PSPC Lands
- Subject Property



Client: CANADA LANDS COMPANY
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU CANADA

Title: **470 Tremblay Road
Road ROW and Site Tree Clearing**

Prepared By:

19M-00609-00	1:1,800	Review: PDS
Date: August 2021	Figure: 1	
© Queen's Printer for Ontario		



F:\WSP\19M-00609-00 - 530 Tremblay Road\2_GIS\2_MXD\Figure_X_ROW\Cleaning.mxd

